



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs du spectacle

Question écrite n° 27266

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'avenir de la caisse des congés spectacles, suite à la parution d'un "relevé d'observations définitives" de la Cour des comptes adopté le 26 novembre 2007. La caisse des congés spectacles, créée en 1939, est un palliatif à la précarité des intermittents du spectacle disposant de contrats peu nombreux et très courts. Cette caisse, alimentée et gérée par les employeurs, assure la pérennité du monde du spectacle, à travers l'attribution de congés payés spécifiques. Après avoir relevé des dysfonctionnements de gestion, la Cour des comptes préconise la suppression de la caisse des congés spectacles et, par conséquent, la fin du régime spécifique des congés payés des intermittents. Les conclusions de la Cour des comptes suscitent l'inquiétude du personnel de la caisse et des intermittents, notamment sur l'avenir même de la caisse des congés spectacles. Elle demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour répondre à ces interrogations.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Guigou](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27266

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6101

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)